



Compte rendu

Séance du Conseil municipal

Mardi 30 mars 2021 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, , Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,
Mme SALEZ Stéphanie, Responsable des finances,
Mme BOUCHE Alexia, Responsable du pôle Enfance, Sport Culture
Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. Benoit LAIES pour cette fonction, lequel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

A- Affaires générales

a. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 Février 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 février 2021.

b. Constitution des Commissions de travail

Considérant le courrier du contrôle de légalité en date du 10 décembre 2020, rejetant la délibération D2020/108 du 24 novembre 2020 pour motif qu'il est illégal d'intégrer des membres non élus dans les commissions de travail de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à hauteur de 22 voix **POUR** et 7 **CONTRE** (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste).

- D'arrêter la composition des Commissions de travail (liste des commissions visibles sur la délibération D2021/014)
- De charger le Maire ou son représentant de signer tous les actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

c. Constitution des Comités consultatifs

Il est proposé aux conseillers municipaux la création de comités consultatifs pour les villages délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à hauteur de 22 voix POUR et 7 CONTRE (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste).

- D'arrêter la composition des Comités consultatifs (composition des comités consultatifs visibles sur la délibération D2021/015)
- De charger le Maire ou son représentant de signer tous les actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

d. Signature d'une convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale

En application des articles L.241 et L.242 du Code électoral et à l'instar du dispositif mis en place pour les municipales dans les communes de 2 500 habitants et plus, les services de l'Etat proposeront prochainement une convention afin de réaliser l'adressage, les travaux de mise sous pli et le colisage de la propagande électorale de l'ensemble des communes du canton, pour les élections départementales et régionales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déléguer au Maire l'approbation de la convention à signer avec l'Etat pour l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande des élections départementales et régionales aux communes du canton.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder à sa mise en œuvre par tous actes afférents.

B- Finances

a. Attribution d'un fonds de concours Centre les Tourelles

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise n°2021/019 du 17 février 2021 approuvant le versement d'un fonds de concours de 50 000 € à la ville de Vouziers pour le fonctionnement du centre culturel Les Tourelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter ce fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité ;

- D'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en vue de participer au financement du fonctionnement du centre culturel « Les Tourelles » à hauteur de 50 000 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer que tout acte afférent à ce dossier.

b. Attribution d'un fonds de concours Eclairage les Tourelles

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise n°2021/020 du 17 février 2021 approuvant le versement d'un fonds de concours de 5 100 € à la ville de Vouziers pour la réalisation des travaux d'éclairage du centre culturel Les Tourelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter ce fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité ;

- D'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en vue de réaliser des travaux d'éclairage au centre culturel « Les Tourelles » à hauteur de 5 100 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer que tout acte afférent à ce dossier.

c. Compte de gestion et comptes administratifs 2020

Comptes administratifs :

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la salle afin que soit voté les comptes administratifs 2020 de la Ville de Vouziers ;

Vu la désignation de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère} adjointe pour présider la séance ;

Le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs 2020 comme suit :

Budget Eau de Vouziers : Section d'investissement : - 1 117.06 €
Section de fonctionnement : 79 502.97 €

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le comptes administratif 2020 du Budget Eau de Vouziers,

Budget eau de Vrizy : Section d'investissement : 11 139.53 €
Section de fonctionnement : 11 327.49 €

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le comptes administratif 2020 du Budget Eau de Vrizy,

Budget assainissement : Section d'investissement : - 76 043.49 €
Section de fonctionnement : 148 955.22 €

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le comptes administratif 2020 du Budget assainissement,

Budget lotissement : Section d'investissement : - 275 681.63 €
Section de fonctionnement : - 201 064,85 €

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le comptes administratif 2020 du Budget lotissement,

Budget général : Section d'investissement : - 1 089 256 .66 €
Section de fonctionnement : 3 131 907 .08€

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le comptes administratif 2020 du Budget général,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à ces délibérations.

Compte de gestion :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

d. Affectation des résultats 2020

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2020 par le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'affecter aux budgets 2021 suivants les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2020 comme suit :

Budget Eau de Vouziers

Recettes de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté : 78 385.91 €
Dépenses d'investissement – Déficit d'investissement reporté : - 1 117.06 €
Recette d'investissement – Excédent d'investissement capitalisé : + 1 117.06 €

Budget Eau de Vrizy

Recettes de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté : 11 327,49 €
Recettes d'investissement – Excédent d'investissement reporté : 11 139.53 €

Budget Assainissement

Recettes de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté : 148 955.22 €
Dépenses d'investissement – Déficit d'investissement reporté : 76 043.49 €

Budget lotissement

Dépenses de fonctionnement – Déficit de fonctionnement reporté : 201 064.85 €
Dépenses d'investissement – Déficit d'investissement reporté : 275 681.63 €

Budget général

Recettes de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté : 1 724 758.04 €
Dépenses d'investissement – Déficit d'investissement reporté : 1 089 256 66 €
Dépenses d'investissement – Excédents de fonctionnement capitalisés : - 1 407 149.04 €

- CHARGE le Maire de signer tous les actes à intervenir.

e. Budgets Primitifs 2021

Chaque budget a été présenté :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Budget Eau de Vrizy dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 38 037.49 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 18 139.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Budget Assainissement dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 438 455.22 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 534 065.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Budget Lotissement dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 722 566.14 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 834 237.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à hauteur de 22 voix POUR et 7 CONTRE (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste), le budget primitif 2021 du Budget Général dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 5 705 100.40 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 5 269 048.92 €

f. Vote des taux d'imposition

Considérant la nécessité de délibérer avant le 15 avril 2021 pour fixer les taux d'imposition 2021 de taxes foncières bâties et non bâties,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti	39.00 %
Taxe sur le foncier non bâti	25,62 %
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

g. Subvention au CCAS

A partir du 1^{er} avril 2021, les modalités de mise à disposition du personnel au CCAS seront régularisées via la signature d'une convention de mise à disposition.

Cela signifie que les charges salariales du CCAS seront désormais imputées sur le budget du CCAS et non plus sur le budget général de la commune. Ce montant représente 51 000€ pour l'année 2021.

Par conséquent, il est proposé de passer la subvention du CCAS de 30 000€ en 2020 à 81 000€ en 2021.

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 81 000 € au CCAS de Vouziers,
- D'imputer la dépense à l'article 657362 du budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée.

h. Subventions au FJEP, Tourelles et Harmonie Municipale

Association les Tourelles :

Vu la demande de subvention 2021.

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 80 437 €,
- D'autoriser le Maire à signer ou son représentant à signer tous actes à intervenir dont la convention de moyens 2021

L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée.

Association du FJEPCS :

Vu la demande de subvention formulée par le FJEPCS La Passerelle,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 54 700 €
L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée,
- D'autoriser le Maire à signer ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

Association Harmonie Municipale :

Vu la demande de subvention de l'association de l'harmonie municipale pour l'année 2021 ;

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 36 870 €,
- 2) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention liant la Ville de Vouziers et l'association Harmonie municipale, avec la répartition suivante :

Fonctionnement de l'école de musique	29 000 €
Fonctionnement de l'Harmonie	6 200 €
Investissement	1 670 €

i. Subvention aux associations diverses

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021	Montant attribué
UAFFI	150€
CFE CGC	200€
Buddy Chats	100€
Association Thibault Briet	100€
Union Locale Force ouvrière	200 €
CGT	200 €
Secours catholique	100€
Centre d'études Argonnais	100€

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

j. Garantie d'emprunt : Projet réhabilitation HABITAT 08, Rue Jean Jaurès et Allée des Blanc Mont à Vouziers,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder la garantie solidaire de la Ville de Vouziers pour l'emprunt suivant : HABITAT 08 – Office public de l'Habitat des Ardennes, 22-24 avenue des Martyrs de la Résistance à Charleville-Mézières, A hauteur de 100 %, soit 175 000€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119257 figurant en annexe de la présente délibération

Cette garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- D'autoriser le Maire à signer le projet de convention avec Habitat 08
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir

C- Affaires Scolaires

a. Tarifs des dérogations scolaires 2021/2022

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif suivant de 818.11 € par an soit 22,73 € par semaine à compter de la rentrée de septembre 2021,
- D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

b. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis 2020/2021 et 2021/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que la participation 2020/2021 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 1 552,45€/an/ élèves pour les élèves de maternelles soit 517,48€ par trimestre par élève en maternelle pour l'année scolaire 2020/2021,
- Décide que cette participation sera versée pour deux trimestres en avril 2021 et pour un trimestre en juin 2021,
- Décide que la participation 2021/2022 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 1 626,08€/ an/élève soit 542.03€ par trimestre par élève en maternelle et de 401,30€/an/élève soit 133,77€par trimestre en élémentaire,
- Décide que cette participation sera versée chaque trimestre sur présentation de la liste des élèves (décembre, mars et juin),
- Autorise le Maire ou son adjointe à procéder à la demande de compensation auprès de l'Etat pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat suite à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dès l'âge de trois ans,
- Autorise le Maire ou son adjointe à signer tous les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à hauteur de 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste) :

- D'approuver l'avenant n°4 modifié augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de construction du lot n° 8 du pôle scolaire Dora Levi à Vouziers,
- D'approuver l'avenant n° 3 augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de construction du lot n° 12 du pôle scolaire Dora Levi à Vouziers,
- D'approuver l'avenant n° 4 diminuant le montant global et forfaitaire des travaux de construction du lot n° 13 du pôle scolaire Dora Levi à Vouziers,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.

b. Autorisation de demande de subvention Travaux de rénovation des vitraux de l'église de Vrizy

La ville de Vouziers prévoit des travaux de rénovation des vitraux de l'église de Vrizy pour un montant de 8 245 € HT.

Ces travaux peuvent recevoir une subvention de la part du ministère de la culture dans le cadre de l'entretien des monuments historiques à hauteur de 40% maximum du montant HT du devis.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes
Dépenses : 8 245 € HT	Subvention (Etat-DRAC) : 3 298 € Autofinancement : 4 947 €
Total : 8 245 € HT	Total : 8 245 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Sollicite pour ce projet de travaux une subvention de l'Etat-DRAC pouvant participer à ce projet selon le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Charge le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La séance est levée à 21h45.

Monsieur le Maire, Yann DUGARD



c. Motion fermeture de classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion (visible en délibération D2021/039)
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir

d. Autorisation de demande de subvention appel à projet numérique

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projet sur la continuité pédagogique a été ouvert.

Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique pour l'ensemble des écoles primaires.

Dans ce cadre, la Commune de Vouziers souhaite équiper les salles du pôle scolaire Dora Levi, de postes informatiques et de 4 Tableaux Blanc Interactifs, mais aussi pérenniser l'abonnement à l'Espace Numérique de Traitement pour 2 ans supplémentaires.

Volet équipement

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes
4 TBI élémentaire : 8 881.92 € TTC	Subvention appel à projets numérique : 20 105,40 €
20 PC enseignants : 19 840.8 € TTC	Autofinancement : 8 616,60 €
Total : 28 722€	Total : 28 722€

Volet services et ressources numériques

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes
2 ans Abonnement à l'ENT : 2 752 €	Subvention appel à projets numérique : 1 376 €
Total : 2 752€	Autofinancement : 1 376 €
	Total : 2 752€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du volet équipement à hauteur de 20 105 € et pour le volet services et ressources numérique à hauteur de 1 376 € dans le cadre du Plan de relance
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

D- Travaux

a. Avenants aux marchés de travaux pôle scolaire

Le marché du pôle scolaire a été passé pour un montant de 5 927 145,90 €.

Le maire propose de valider les avenants suivants :

Lot n° 8 « Plâtrerie – faux plafonds » – Entreprise CCG

Plus-value de 25 € HT sur le lot n°8

Lot n° 12 « Electricité – courants faibles » – Entreprise CANTARELLI Electricité

Plus-value de 516 € HT sur le lot n° 12

Lot n° 13 « Plomberie » – Entreprise THIRION

Moins-value de 5 256,74 € HT sur le lot n° 13